

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

« *Bilan de compétences* »

(Articles L.6353-1 et L6353-2 du Code du travail)

Entre les soussignés :

SOUAL, Ruby coaching & formation, dont le siège social est situé au 1072 route de la busquette 31620 VILLAUDRIC

Est représentée par Mme VIGNERES Soukaina

SIRET : 901 633 206 000 15

Numéro NDA : 76 31 13110 31 délivré le 1/07/24 par la DREETS d'Occitanie.

Ci-après dénommé « l'organisme de formation ».

Et

Ci-après dénommé le « bénéficiaire ».

ARTICLE 1 : OBJET, NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

L'organisme de formation organisera l'action suivante intitulée :

- **Bilan de compétences** : « Mieux se connaître pour mieux capitaliser sur ses talents et leviers de motivation »

Type d'action de formation : « Connaissance et développement des compétences du participant » prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Programme, objectifs et méthodes :

Objectifs :

- Mettre en évidence les compétences professionnelles et personnelles
- Analyser les motivations et aspirations
- Fixer les priorités professionnelles
- Définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation
- Confronter les choix d'évolution notamment au regard du marché de l'emploi

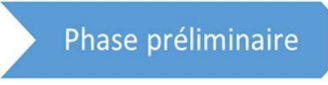


Contenu de l'accompagnement :

Un entretien préalable :

- o Rendez-vous d'information
- o Faire connaissance
- o Écouter et analyser la demande
- o Présenter la teneur d'un Bilan de compétences
- o Recueillir les besoins
- o Se présenter en tant que consultant

- ✓ Le RDV peut se faire par visio ou en présentiel dans nos locaux de manière gratuite et sans engagement

Organisation des différentes phases :

			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">o De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarcheo De définir et d'analyser la nature de ses besoinso De l'informer des conditions de déroulement du bilan ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvreo De définir le planning prévisionnel des séances <p>✓ Un livret de contractualisation illustrera les échanges de cette phase.</p>	<ul style="list-style-type: none">o D'analyser ses sources de motivation et d'envie et de mieux comprendre son fonctionnemento D'identifier ses compétences, aptitudes et intérêts professionnels et personnelso D'élaborer un projet et déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle via des recherches documentaires et des enquêtes terraino Travailler et peaufiner le Curriculum Vitae (CV)o Initiation à l'entretien d'embauche pour expliquer votre reconversion professionnelle <p>✓ Cette phase d'investigation est découpée en 4 entretiens de 2 heures et sera organisée en fonction de vos disponibilités.</p>	<ul style="list-style-type: none">o De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigationo De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formationo De prévoir les étapes restantes que le bénéficiaire doit réaliser pour finaliser son projeto De la remise d'un document de synthèse <p>✓ Cette phase de conclusion est découpée en 2 entretiens de 2h. Un entretien de suivi à 6 mois sera programmé à l'issue du dernier entretien</p>

Modalités pédagogiques :

- Parcours d'exercice
- Outils d'orientation
- Document de synthèse
- Enquête métier
- Plan d'action

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Période de réalisation :

Durée : 24 heures

Lieu : 6 place de la résistance, 31790 Saint Jory

- Le formateur sera Mme VIGNERES Soukaina, coach, formatrice
- Master II « management de projet digital »
- Master II « Géopolitiques et relations internationales »
- Master II « Affaires économiques et commerce international »
- Diplôme de sales business coach
- Certification "TMA" pour bilan de compétences et coaching
- Certification « Map & Match » pour bilan de compétences, développement personnel et recrutement
- Expérience coach et formatrice depuis novembre 2023

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les modalités de contrôle de connaissances, sont annexées au présent contrat.

ARTICLE 3 : EFFECTIF FORME ET ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION DE FORMATION

L'organisme de formation accueillera les personnes suivantes (*noms et fonctions*) :

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ DES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL EN INTRA-ENTREPRISE

Quand la prestation est réalisée au sein de la société bénéficiaire, celle-ci s'engage à accueillir les bénéficiaires et le formateur dans un environnement adapté. Elle s'assure :

- De la conformité des locaux
- Dans des conditions adaptées (température, bruit)

- De mettre à disposition du formateur les équipements nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (vidéoprojecteur, paperboard, tableau blanc, stylos, feutres, etc.)
- Le règlement intérieur de la société bénéficiaire prévaut.
- Si vous avez des besoins spécifiques en matière de handicap, nous vous invitons à nous contacter directement à l'adresse email suivante : soukaina@ruby-coaching.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation « bilan de compétences » est fixé à

Les modalités de paiement de la somme de incombant au bénéficiaire sont les suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, **un premier paiement correspondant à 30% du prix convenu** devra être versé au plus tard dans un délai de huit jours.

Le solde restant sera versé à la fin de l'action de formation, et ne pourra en aucun cas excéder un délai de huit jours à l'issue de la formation.

En contrepartie des sommes reçues, l'organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité de l'action de formation et notamment une facture ainsi qu'une attestation de formation.

ARTICLE 6 : DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire dispose d'un délai de dix jours ouvrés pour se rétracter.

Ce délai est reporté à quatorze (14) jours en cas de contrats conclus à distance (L221-18 du code de la consommation).

Le bénéficiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen écrit suffisamment probant. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

ARTICLE 7 : SANCTION DE LA FORMATION

- La présence du bénéficiaire sera contrôlée par la signature d'une feuille d'émargement.
- La remise d'un document de synthèse du bilan de compétences.
- En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise au bénéficiaire à l'issue de la formation.

ARTICLE 8 : DÉBIT OU ABANDON

Conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail, si, par suite de force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Conformément à l'article L.6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Il en va de même en cas d'abandon du stage par le bénéficiaire ou dans le cadre d'une cessation anticipée de l'action de formation du fait de l'Organisme de formation, respectivement, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue.

ARTICLE 9 : RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution du présent accord, l'organisme est susceptible d'avoir accès à des données personnelles telles que définies par la loi du 6 janvier 1978 dite Informatique et Liberté.

L'organisme n'accède à ces données personnelles que dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution de l'accord cadre et uniquement dans les conditions fixées par le présent article et requises par la loi. Il s'engage à les garder confidentielles et convient de ne pas les révéler à des tiers sans avoir reçu au préalable l'approbation écrite du client.

L'organisme de formation s'engage à :

- n'agir que sur instruction du client ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité et de confidentialité pour assurer la conservation des données tout au long de la durée du présent contrat.

Le client se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par l'organisme.

Le client pourra prononcer la résiliation immédiate du présent contrat en cas de violation des engagements pris par l'organisme ou en cas de violation de la réglementation en vigueur.

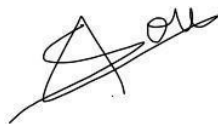
ARTICLE 10 : DIFFERENDS EVENTUELS

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents conformément à la réglementation en vigueur au jour du litige.

Fait en double exemplaire, à Villaudric, le

Pour l'organisme de formation

SOUAL, Ruby coaching & formation
Mme VIGNERES Soukaina Dirigeante



Pour le bénéficiaire

Mme

FICHE PRÉSENTATION

BILAN DE COMPÉTENCES

OBJECTIFS

À l'issue de l'accompagnement, vous serez capable de :

- Mettre en évidence les compétences professionnelles et personnelles
- Analyser ses motivations et aspirations
- Fixer ses priorités professionnelles
- Définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation
- Confronter ses choix d'évolution notamment au regard du marché de l'emploi

DURÉE : 24 heures

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Nous nous engageons à proposer un premier entretien d'accueil (gratuit et sans engagement) au plus tard dans les 15 jours suivant le premier contact téléphonique.

Nous travaillons en présentiel et également de manière dématérialisée via visioconférences (Microsoft Teams, Zoom, Google Meet).

ACCESSIBILITÉ :

Si vous avez des besoins spécifiques en matière de handicap, nous vous invitons à nous contacter directement à l'adresse email suivante : soukaina@ruby-coaching.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Parcours d'exercice
- Outils d'orientation
- Document de synthèse
- Enquête métier
- Plan d'action

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Attestation de présence
- Questionnaires évaluation de la satisfaction (à chaud puis à froid)

ENGAGEMENT ET CONFIDENTIALITÉ

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord. Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

SUIVI DE L'EXÉCUTION :

Les supports pédagogiques seront transmis par email

TARIFS :

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

Un entretien préalable (45min-1h)

- Rendez-vous d'information
- Faire connaissance
- Écouter et analyser la demande
- Présenter la teneur d'un Bilan de compétences
- Recueillir les besoins
- Se présenter en tant que consultant

- ✓ Le RDV peut se faire par visio ou en présentiel dans nos locaux de manière gratuite et sans engagement

1 - UNE PHASE PRÉLIMINAIRE (ENVIRON 2h) :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche
- De définir et d'analyser la nature de ses besoins
- De l'informer des conditions de déroulement du bilan ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre
- De définir le planning prévisionnel des séances

- ✓ Un livret de contractualisation illustrera les échanges de cette phase.

2 - UNE PHASE D'INVESTIGATION (8h AU TOTAL) :

- o D'analyser ses sources de motivation et d'envie et de mieux comprendre son fonctionnement
- o D'identifier ses compétences, aptitudes et intérêts professionnels et personnels
- o D'élaborer un projet et déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle via des recherches documentaires et des enquêtes terrain
- o Travailler et peaufiner le Curriculum Vitae (CV)
- o Initiation à l'entretien d'embauche pour expliquer votre reconversion professionnelle

✓ Cette phase d'investigation est découpée en 4 entretiens de 2 heures et sera organisée en fonction de vos disponibilités.

3 - UNE PHASE DE CONCLUSIONS (4h AU TOTAL) :

- o De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- o De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- o De prévoir les étapes restantes que le bénéficiaire doit réaliser pour finaliser son projet
- o De la remise d'un document de synthèse

✓ Cette phase de conclusion est découpée en 2 entretiens de 2h. Un entretien de suivi à 6 mois sera programmé à l'issue du dernier entretien

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Période du 1/01/2024 au 31/12/2024 : Disponible décembre 2024

Nombre de bilans de compétences : Disponible décembre 2024

Taux d'abandon : Disponible décembre 2024

Taux de retour de questionnaire de satisfaction : Disponible décembre 2024

Taux de satisfaction : Disponible décembre 2024

Date de mise à jour : le 23/08/2024